

Accueils services/Cabinet du Maire

Pour quelles finalités ?	Quelles données à caractère personnel collectons-nous ?	Qui peut avoir accès à vos données ?	Sur quel fondement juridique se base le traitement ?
Gestion du fichier des nouveaux arrivants (envoi des invitations au pot de bienvenue)	Données d'identification de base (nom, prénom, adresse postale, téléphone, adresse e-mail, etc.)	Personnel habilité de la Ville dans le cadre de l'exercice de ses fonctions (Cabinet du Maire, service communication, etc.)	Nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'autorité publique
Gestion du fichier pour le repas des aînés (envoi des invitations au repas annuel des aînés)	Données d'identification de base (nom, prénom, adresse postale, téléphone, adresse e-mail, etc.)	Personnel habilité de la Ville dans le cadre de l'exercice de ses fonctions (Cabinet du Maire, service communication, etc.)	Nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'autorité publique
Gestion du fichier des élus (envoi des convocations au conseil municipal, commissions, événements en lien avec leur mandat, etc...)	Données d'identification de base (nom, prénom, adresse postale, téléphone, adresse e-mail, etc.)	- Personnel habilité de la Ville dans le cadre de l'exercice de ses fonctions (Cabinet du Maire, service communication, Affaires Générales, etc.) - Partenaires habilités (notamment lors de coréalisation de spectacles) - Maire	Obligation légale pour la gestion du fichier conformément à l'article L.2121.10 et suivant du CGCT, et Consentement de la personne pour les invitations
Tenue du cahier des doléances (enregistrement et communication aux élus et services concernés) Gestion des prises de rendez-vous auprès des élus ou des services	- Données d'identification de base (nom, prénom, adresse postale, téléphone, adresse e-mail, etc.) - Motifs de la demande	- Personnel habilité de la Ville dans le cadre de l'exercice de ses fonctions (Agent accueil, Cabinet du Maire, service concerné) - Maire ou élus correspondants	Nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'autorité publique
Gestion de l'exercice des droits RGPD	- Données d'identification de base (nom, prénom, adresse postale, téléphone, adresse e-mail, etc.) - Motifs de la demande le cas échéant - Eléments attestant de l'identité	- Personnel habilité de la Ville dans le cadre de l'exercice de ses fonctions (Agent accueil, Cabinet du Maire, service concerné...) - Maire - Sous-traitants/ Prestataires dans la limite de l'exécution de leur mission (fournisseur du logiciel métier...)	Obligation légale